

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 30/01/2020

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé avenue Emile Vandervelde, 151

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant ce dossier.

Notre association s'oppose à la demande de permis concernant l'installation de trois nouvelles antennes multibandes contre la façade du clocher.

En effet, l'ajout de ces trois antennes augmentera encore les rayonnements subits aux alentours du clocher et plus particulièrement dans la cour de récréation et dans l'école « SintJozefsschool » toutes proches ainsi que dans la crèche « Les Bourgeois » à proximité également.

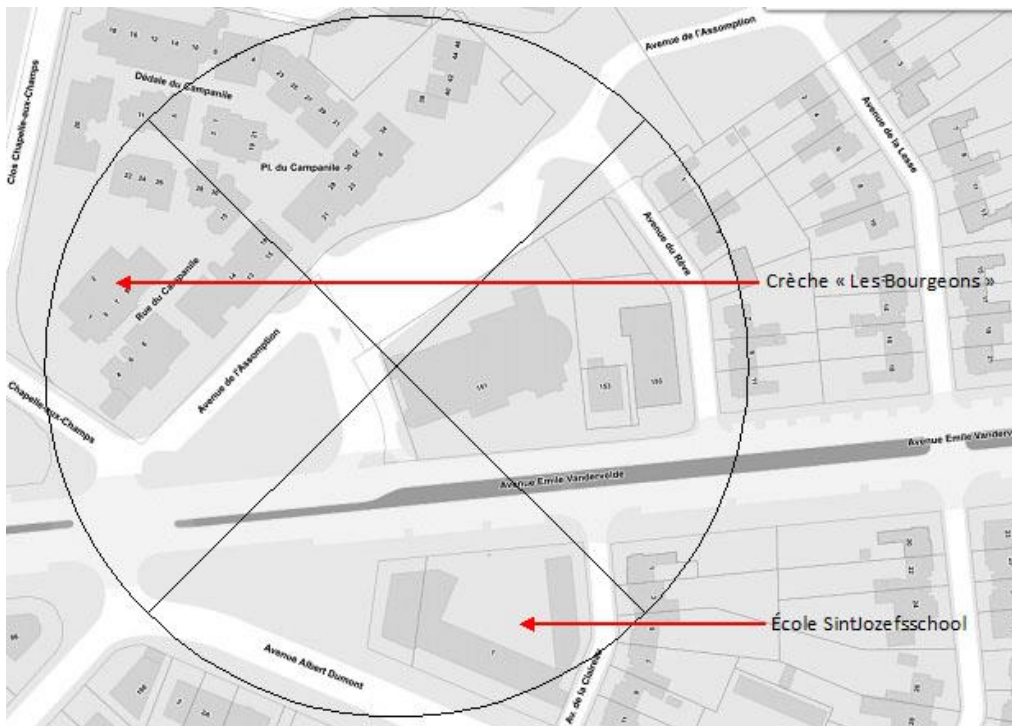


Figure 1 - rayon de 100 mètres autour du clocher

Les normes actuelles d'émissions d'ondes électromagnétiques sont encore très controversées et elles le sont encore plus lorsqu'il s'agit du développement des enfants.

Dans ce cadre, nous souhaitons que le principe de précaution soit appliqué et que la demande de permis soit refusée.

En outre, la demande de permis d'urbanisme étant introduite seule et non en parallèle avec une demande de permis d'environnement, nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour affirmer que les normes ne seront pas dépassées. En effet, les demandes de permis d'environnement exigent la réalisation de projection des quantités de rayonnement subit sur les environs immédiats afin de s'assurer que les normes soient respectées.

De plus, les précédentes antennes présentes sur le clocher sont implantées dans les espaces laissés par les fenêtres, les rendant bien moins visibles. Par contre, les propositions d'implantation du demandeur se font en extérieur du clocher les rendant bien plus visibles depuis l'espace public entraînant une dégradation esthétique du bâtiment pourtant inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural bruxellois¹.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.

¹ http://www.irisonument.be/fr/Woluwe-Saint-Lambert.Avenue_Emile_Vandervelde.151.html